

Mesures de sécurité additionnelles dans les écoles

Veillez prendre note que les activités particulières tenues dans les établissements scolaires à l'extérieur des heures d'affaires normales sont exclues du notre Plan d'intervention normalisé en matière de sécurité incendie.

Afin que le Service de sécurité incendie puisse prévoir des mesures d'urgence appropriées lors de la tenue d'événements spéciaux, tels les danses, les pyjamades ou tout autre rassemblement dans vos locaux le soir ou la nuit, nous vous serions grés de bien vouloir aviser le Service de Sécurité incendie au **moins 72 heures à l'avance** afin de planifier les mesures et les ressources nécessaires en cas d'urgence, en complétant le formulaire ci-dessous. Veuillez également noter que des mesures de sécurités supplémentaires **pourraient être exigées** avant la tenue de l'événement dans le but d'assurer la sécurité des participants (ex. avertisseur de fumée temporaire dans le cas d'une pyjamade).

Pour toute question relative aux mesures de préventions incendie, contactez le Capitaine à la prévention, Martin Tanguay au (450) 424-1114 ou en écrivant mtanguay@ville.saint-lazare.qc.ca.

Nom de l'école :	_____
Adresse de l'école :	_____
Date de l'événement :	_____
Heures de l'événement :	_____
	(Ex. : de 19 h à 8 h le lendemain)
Description de l'événement :	_____
	(Ex. : danse, pyjamade, etc.)
Lieu de l'événement :	_____
	(ex. : intérieur, extérieur, gymnase, etc.)
Nombre de participants :	_____
Personne contact :	_____
N° de téléphone du responsable :	_____